

## **ADDENDUM N°2 A LA BROCHURE DE CONVOCATION**

Montrouge, le 21 avril 2021

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

Ce deuxième *addendum* à la brochure de convocation précise les modalités de tenue de l'Assemblée générale mixte du 12 mai 2021.

Il est rappelé à Mmes et MM. les actionnaires de Crédit Agricole S.A. et les porteurs de parts du FCPE "Crédit Agricole Classique", que le Président du Conseil d'administration, sur délégation du Conseil lui permettant de prendre en compte la situation sanitaire, avait décidé de réunir l'assemblée générale mixte de Crédit Agricole SA, le 12 mai 2021, à 9h30, sans que les membres et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents physiquement. Le lieu de réunion, prévu initialement à la Maison de la Mutualité au 24 rue Saint-Victor, Paris 5<sup>ème</sup>, n'avait pas été modifié.

**Afin de limiter les déplacements, y compris de prestataires externes, pour la tenue de l'assemblée générale du 12 mai 2021 à 9h30, convoquée à huis clos, hors la présence des actionnaires, initialement à la Maison de la Mutualité à Paris, le Président a décidé, le 21 avril 2021, de modifier le lieu de la réunion qui se tiendra au siège social de la société, à Montrouge.**

En conséquence, dans tous les documents relatifs à l'assemblée générale de Crédit Agricole SA, lorsqu'en mentionné le lieu de réunion de l'assemblée générale il faut lire « au siège social de la société, à Montrouge » en lieu et place de « à la Maison de la Mutualité au 24 rue Saint-Victor, Paris 5<sup>ème</sup> ». **L'Assemblée Générale demeure hors la présence physique des actionnaires.**

L'ensemble des éléments relatifs à l'assemblée générale sont également disponibles sur le site Internet de Crédit Agricole S.A. : <https://www.credit-agricole.com/finance/finance/espace-actionnaires/assemblees-generales>.